

Claire et Jean-François LATASTE
11 rue Alain Michèle
40000 MONT DE MARSAN

à

Monsieur Alain VIDALIES
Député des Landes
11 avenue Sadi Carnot
40000 MONT DE MARSAN

Mont de Marsan, le 15 mai 2014

OBJET : traité de libre échange transatlantique.

Monsieur le député,

En 2013, l'Union Européenne et les Etats-Unis ont entamé des négociations en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement (PTCI ou TAFTA: *Trans-Atlantic Free Trade Agreement*, ou encore Grand Marché Transatlantique), sans en informer les parlementaires, ni, a fortiori, les peuples, de l'Union Européenne. Le partenariat transatlantique serait un des accords de libre-échange et de libéralisation de l'investissement les plus importants jamais conclus.

Cet accord viendrait s'attaquer aux fondements même de notre démocratie ; les pays signataires devraient mettre leurs lois, règlements et procédures en conformité. Le TAFTA s'appliquerait à tous les Etats membres, et à tous les niveaux régionaux et locaux, imperméable aux alternances politiques.

Cet accord, tel qu'il est envisagé par ses promoteurs, rendrait impossible la capacité décisionnaire des pouvoirs publics. Comme d'autres accords bilatéraux signés récemment ou en cours de négociations – notamment l'accord Europe-Canada– le TAFTA ne vise pas la suppression des seules barrières douanières, mais également tout ce qui pourrait constituer une entrave aux libres «commerce et investissement» : on sait ce que cela veut dire...

De plus, cet accord offrirait aux entreprises privées des pays signataires le droit d'attaquer toute disposition prise à un niveau européen, national, régional ou local, via un « système arbitral » ad hoc (forme de « tribunal privé »), composé de quelques experts choisis par les parties, et de condamner à des amendes très élevées par un jugement sans possibilité d'appel. Comment pourrions-nous, face aux multinationales qui réclameraient des millions de dollars supporter le coût de ces « procès » qui devront être payés in fine par le contribuable ?

Un autre accord du même type entre l'Europe et le Canada est également en cours, mais à un stade plus avancé puisque le texte d'accord devrait bientôt être rendu public pour ratification. Cet accord dit AECG (Accord Économique et Commercial Global) pourrait créer un précédent vers une vaste zone de libre-échange transatlantique. Il apparaît donc indispensable de s'opposer simultanément à TAFTA et à l'AECG.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une proposition de résolution européenne sur le projet d'**accord de libre-échange** entre l'**Union européenne** et les **États-Unis d'Amérique**, demandant une suspension immédiate des négociations, va être soumise au vote du Parlement le 22 mai prochain.. Nous vous demandons donc de voter en faveur de cette résolution et donc contre l'adoption éventuelle de ce traité .En effet, cette menace est trop grave pour ne pas prendre position dès maintenant dans un objectif affirmé de faire échec à ces négociations, tout comme cela a été fait en 1998 lorsque les parlementaires français ont obtenu que la France se retire des négociations de l'AMI (accord Multinational pour l'Investissement), ce qui a entraîné l'abandon de ce projet.

Vous remerciant de votre engagement en faveur de cette cause, nous vous prions de recevoir, monsieur le député, l'assurance de nos sentiments distingués.